Web-séminaire

IPP Formation
Institut de la Performance Publique

Le contrôle et l'inspection des ESSMS du secteur "Autonomie"

Journée d'étude en webinaire

mardi 8 juin 2027 de 9h30 à 17h00

Avec le renforcement des exigences de qualité, de sécurité et de prévention de la maltraitance, le contrôle des ESSMS du secteur de l'autonomie (PA, PH et SAD) est désormais un impératif majeur pour les autorités. Cette journée permettra d'en examiner les dimensions juridiques, stratégiques et méthodologiques, en prenant en compte les spécificités des différents établissements et services.

Les participants

Agents des autorités de contrôle et tarification (Départements et ARS)

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

Directeur d'Ascor, il est un des tout meilleurs spécialistes du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Le cadre réglementaire et les pouvoirs de contrôle

Les fondements juridiques de l'inspection et du contrôle des ESSMS.
La répartition des compétences entre les ARS et les Départements.
Les visites de conformité et les obligations des gestionnaires.
Le traitement des événements indésirables et signalements.

La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle

Les objectifs et les priorités de contrôle dans le secteur de l'autonomie.
La programmation des inspections.
Les interventions conjointes ARS-Département.
Contrôles annoncés et contrôles inopinés.

Les investigations et les méthodes de contrôle

Les points de vigilance dans les EHPAD, les établissements PH et les SAD.
La préparation des missions et la construction des grilles de contrôle.
Les différentes modalités d'investigation.

La formalisation des constats et des conclusions

La rédaction du rapport d'inspection.
Le caractère contradictoire de la procédure de contrôle.

Les mesures correctives et les pouvoirs de sanction

Les prescriptions, injonctions et modalités de suivi des actions correctives.
Les mesures de police administrative.
Les sanctions du non-respect des obligations d'un établissement.

Horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Connexion

La session se déroulera sur internet, via une plate-forme de vidéoconférence.

Vous aurez seulement besoin :
- d'une connexion à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Documentation et interactivité

Un dossier documentaire vous sera adressé par courriel avant la journée d'étude.

Les interactions entre les participants et l'animateur auront lieu par oral et par écrit ("chat") pendant la session.

Le bulletin d'inscription est en page 2

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation
Institut de la Performance Publique
Téléphone ☎ 01 55 748 300

Le contrôle et l'inspection des ESSMS du secteur "Autonomie"

mardi 8 juin 2027 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- soit en y apposant le cachet de la collectivité
- soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf).**
La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé
et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.
Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation
comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Eventuellement, numéro SIREN ou SIRET

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Nombre de participants ( ) x 635 euros = montant de l'inscription euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet

IPP-Institut de la Performance Publique - 3 allée des Nourrets 78430 LOUVECIENNES
Siret 389 150 699 00046 - NAF 8559A - Organisme de formation n° 11 75 25 462 75